

Expulsion par la mairie de partir de leur maison dans trois mois

Par barnay, le 31/12/2016 à 16:28

Bonjour,

je viens d'apprendre qu'une famille a reçu un recommandé de leur mairie pour une expulsion dans trois mois ils habitent avec trois enfants dans une maison que la mairie leur a donné il y a 20 ans avec un grand terrain la mairie signale dans le courrier qu'ils ont besoin du terrain pour des nouveautés loyer toujours payés aucun problème quels sont leur droit si vous pouvait me le dire afin de faire des démarches pour eux un grand merci

Par youris, le 31/12/2016 à 18:34

bonjour,

si la mairie a vraiment fait donation de cette maison à cette famille, la mairie ne peut pas la reprendre.

je pense qu'il s'agit plus exactement d'un prêt à usage, pour répondre il faudrait connaître dans quelles conditions s'est fait ce prêt.

d'ailleurs si cette famille paie un loyer, ce n'est pas une donation comme vous l'écrivez mais une location avec un bail d'habitation.

un bailleur peut ne pas renouveler le bail sous certains conditions et situations. salutations

Par barnay, le 01/01/2017 à 10:44

merci de m'avoir répondu mais j'aimerais tant les aider soit trouver quoi faire en courrier ou une association qui peuvent les faire des démarches pour eux cordialement

Par youris, le 01/01/2017 à 12:00

pourquoi ne pas commencer par négocier avec le maire?